

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version en date du 1<sup>er</sup> janvier 2026

## Article 1 – Modalités de paiement

Tout paiement donnera lieu à une facture à en-tête établie par la Société comportant l'ensemble des indications légales en vigueur. Le paiement anticipé ne donne droit à aucun escompte.

Le paiement pourra s'effectuer par le client selon les manières suivantes :

- Paiement en ligne via carte bancaire
- Paiement par chèque bancaire
- Paiement en espèce
- Paiement par virement bancaire

Note : dans le cas où le client est un professionnel, seuls les paiements par carte bancaire, chèque ou virement sont acceptés.

Le paiement se fera au plus tard à la date indiquée sur la facture, et à défaut sous un délai de trente (30) jours calendaires à partir de la date d'émission de la facture.

En cas de retard de paiement, est appliqué automatiquement un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage, taux pleinement appliqué aux sommes restantes dues, jusqu'au paiement intégral du principal et des intérêts.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement s'ajoute, d'un montant de quarante (40) euros par facture impayée en tout ou partie.

## Article 2 – Droit de rétractation

En acceptant le début de la prestation de service immédiatement après la signature du contrat, le client renonce à son droit de rétractation.

## Article 3 – Responsabilité

La Société est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles dans le cadre des normes en vigueur.

Toutefois, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'Usager, soit à un cas de force majeure.

## Article 4 – Juridiction compétente et loi applicable

La compétence des litiges est attribuée au Tribunal de Commerce de Paris (France).

La loi applicable est la loi française.